

Les avocats mettent l'État en demeure

Les acteurs du monde judiciaire manifestent ce vendredi. Et les avocats ont mis l'État en demeure de renoncer à son plan d'économies.

Les bâtonniers francophones et flamands ont adressé une mise en demeure publique et symbolique à l'État. Ils l'enjoignent de renoncer aux économies annoncées dans le domaine de la Justice.

Ce vendredi, les magistrats, avocats, greffiers, experts judiciaires et le personnel des greffes

et des parquets se rassembleront à 13 heures au Palais de Justice de Bruxelles pour dénoncer le manque de moyens accordés à la Justice.

«*Nous constatons que l'accès à la justice est réellement menacé pour tous, quelle que soit leur qualité. Nous constatons que le gouvernement entend réduire le budget de la justice, notamment par une diminution des cadres ou en ne procédant pas aux nominations dans les délais prévus par la loi*», dénoncent les bâtonniers.

Les avocats refusent de cautionner les décisions du gouvernement et le mettent en demeure de respecter les obligations contractées par la Belgique lorsqu'elle a ratifié la Convention européenne de sau-

vegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

«*Nous pensons fondamentalement qu'une démocratie qui sacrifie la justice est une démocratie menacée et vacillante autorisant toutes les dérives*», disent-ils encore.

L'action de ce vendredi est organisée par une plate-forme informelle réunissant différents acteurs judiciaires, dont les magistrats, avocats, greffiers, experts judiciaires et le personnel des greffes et des parquets. Des représentants des différents arrondissements judiciaires du pays devraient rejoindre le Palais de Justice de Bruxelles. Les organisateurs attendent plusieurs centaines voire milliers de manifestants. ■

Économies, mais pas à ce rythme

● Interview : Alain WOLWERTZ

Patrick Henry (président d'avocats.be), le ministre Geens dit avoir consulté les acteurs judiciaires et être prêt à le faire encore. Mais vous manifestez malgré tout.

Oui, on a été consulté de manière informelle, 2 ou 3 fois. Et il est encore prêt à entendre ce qu'on a à dire. Mais il en fera ce qu'il veut...

Vous craignez qu'on ne puisse donc plus modifier ce plan ?

Si on y touche, ce ne sera plus qu'à la marge, oui. Mais c'est la marge qui est importante. Ceci dit, on est d'accord avec 90 % du plan. Mais le diable se cache parfois dans les détails... Deux exemples : il veut réduire les appels. Fort bien, mais comment met-on ça en place ? Instaurer un "plai-

der coupable", ok. Mais à la française ou à l'américaine ?

C'est cela qui justifie la manifestation de ce vendredi ?

La manifestation n'est pas contre le ministre Geens mais contre le gouvernement qui veut imposer 10 % d'économie. Or, je ne suis pas sûr du tout que ce plan permette d'y arriver et je suis en tout cas certain que ce ne sera pas possible au rythme souhaité par le gouvernement.

Vous demandez des «arbitrages politiques courageux». Vous voulez dire que les économies doivent se faire ailleurs qu'à la Justice ?

Je ne dis pas qu'il n'y a plus moyen de faire des économies. Ce plan va d'ailleurs en générer. Il prévoit ainsi de réduire le nom-

bre de détenu de 11 000 à 8 000.

Un détenu coûte 50 000 € par an, faites le compte. Mais ce n'est qu'une façon de faire des économies.

Une autre est l'informatisation que vous réclamez avec force. Mais cela coûte cher...

Mais cela rapporte beaucoup. Rien qu'en frais postaux, ce serait 28 millions d'économies pour le SPF Justice ! Et sans doute autant pour les autres SPF qui communiquent par courrier avec la Justice. Mais il ne suffit pas de claquer des doigts pour le faire. Cela se prépare, il faut du temps. Alors, si comme le veut le gouvernement il faut 4 % d'économie dès cette année, oui il y a un risque de licenciements. Dans les prisons, les greffes... Et on ne peut pas s'inscrire dans cela. ■